

# AUTOPARTAGE

Rapport d'évaluation de la couverture régionale



2017





## INTRODUCTION

En vertu des articles 6 et 7 de l'Arrêté du GRBC du 21 mars 2013 fixant les modalités d'utilisation des places de stationnement par les opérateurs de véhicules à moteur partagés, les opérateurs agréés sont tenus annuellement de fournir à l'Agence du stationnement des données d'exploitation et de collaborer à la réalisation d'une enquête auprès des usagers.

Cette démarche poursuit le double objectif d'évaluer la couverture régionale de l'offre et de la demande de véhicules à moteur partagés, et de mesurer l'impact de l'autopartage sur l'utilisation des différents modes de transports par les usagers dans le contexte bruxellois.

Par la présente note, l'Agence du stationnement entend répondre à sa mission de synthèse et de transmission des données d'exploitation délivrées par les opérateurs agréés. Afin de respecter une certaine confidentialité et d'assurer une lecture efficace, les résultats ont été ventilés par commune.

## AUTOPARTAGE EN « BOUCLE FERMÉE » AVEC USAGE DE PLACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉES

Actuellement, trois opérateurs proposent un service d'autopartage avec usage de places de stationnement réservées: Cambio, Ubeeqo et Zen Car.

	CAMBIO	UBEEQO	ZEN CAR	TOTAL/MOYENNE
Membres				
Affiliés	13.160	10.710	5.167	29.037
Actifs	9.410	1.338	2.940	13.688
Véhicules	495	100	75	670
Stations	159	31	28	218
Emplacements	479	88	56	623
Trajets	217.641	7.461	5.114	230.216
Trajets par jour	596,3	20,4	14,0	630,7
Durée moyenne (h)	7,1	10,9	5,2	7,2
Distance moyenne (km)	47,3	70,6	41,6	48,0
Taux de charge moyen (%)	36,8%	10,5%	5,5%	30,3%
Score moyen	1,9	1,7	2,1	1,9

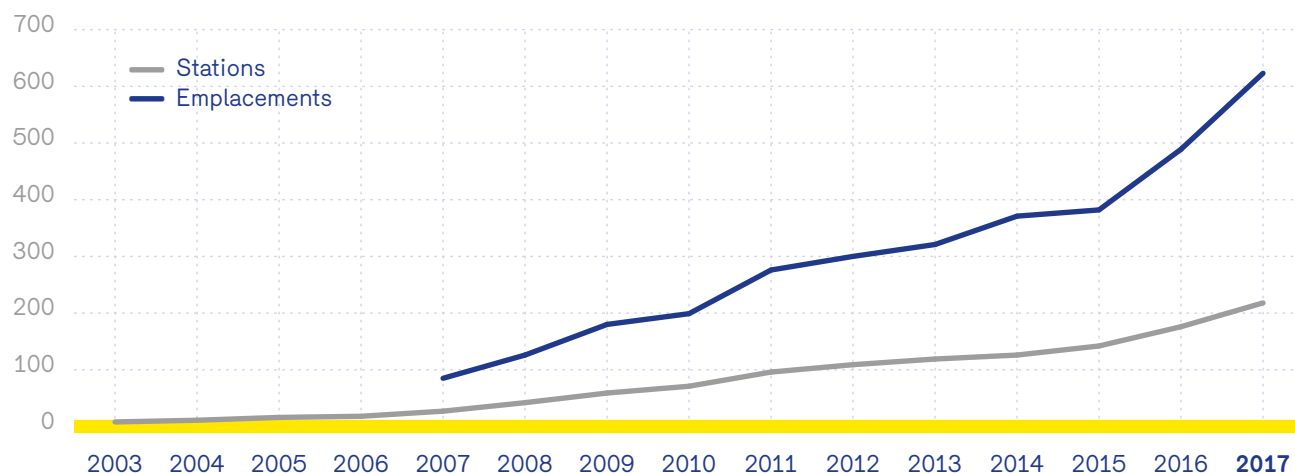


## OFFRE

En 2017, la Région bruxelloise compte une flotte de 670 véhicules dédiés à l'autopartage avec usage de places de stationnement réservées. Ceux-ci se répartissent dans 218 stations, pour une capacité totale de 623 emplacements.

Comme le montre le graphique suivant, l'offre d'autopartage est en constante augmentation depuis l'introduction des premiers véhicules Cambio en 2003. L'Arrêté susmentionné, obligeant les communes à élaborer un plan stratégique dans le but d'encadrer la création de nouvelles stations, a supposément eu pour effet de ralentir ce dynamisme lors de sa publication en 2013. Ce ralentissement a ensuite été rattrapé avec une croissance plus marquée depuis 2015. L'année 2017 en elle-même a connu une croissance notable avec l'implantation de 134 emplacements réservés répartis dans 42 nouvelles stations, soit une croissance de près de 25% par rapport à 2016.

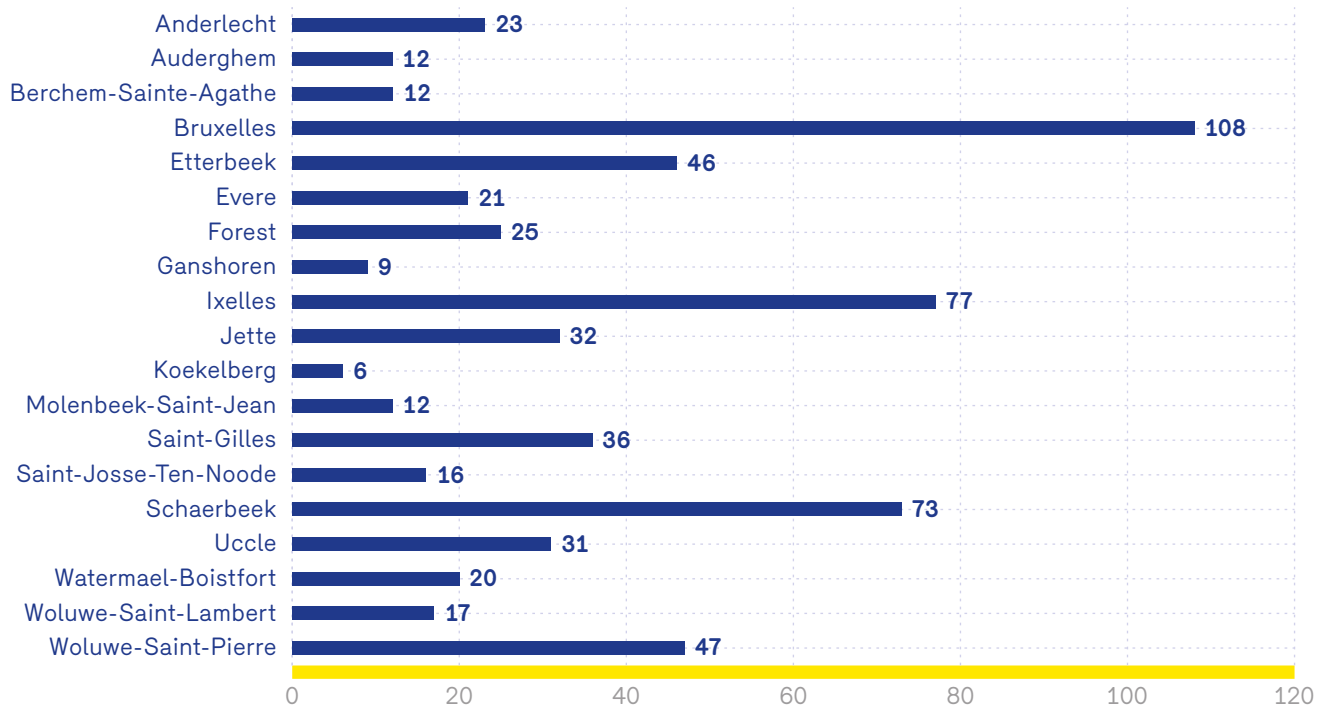
### Autopartage en « boucle fermée » > CROISSANCE DE L'OFFRE

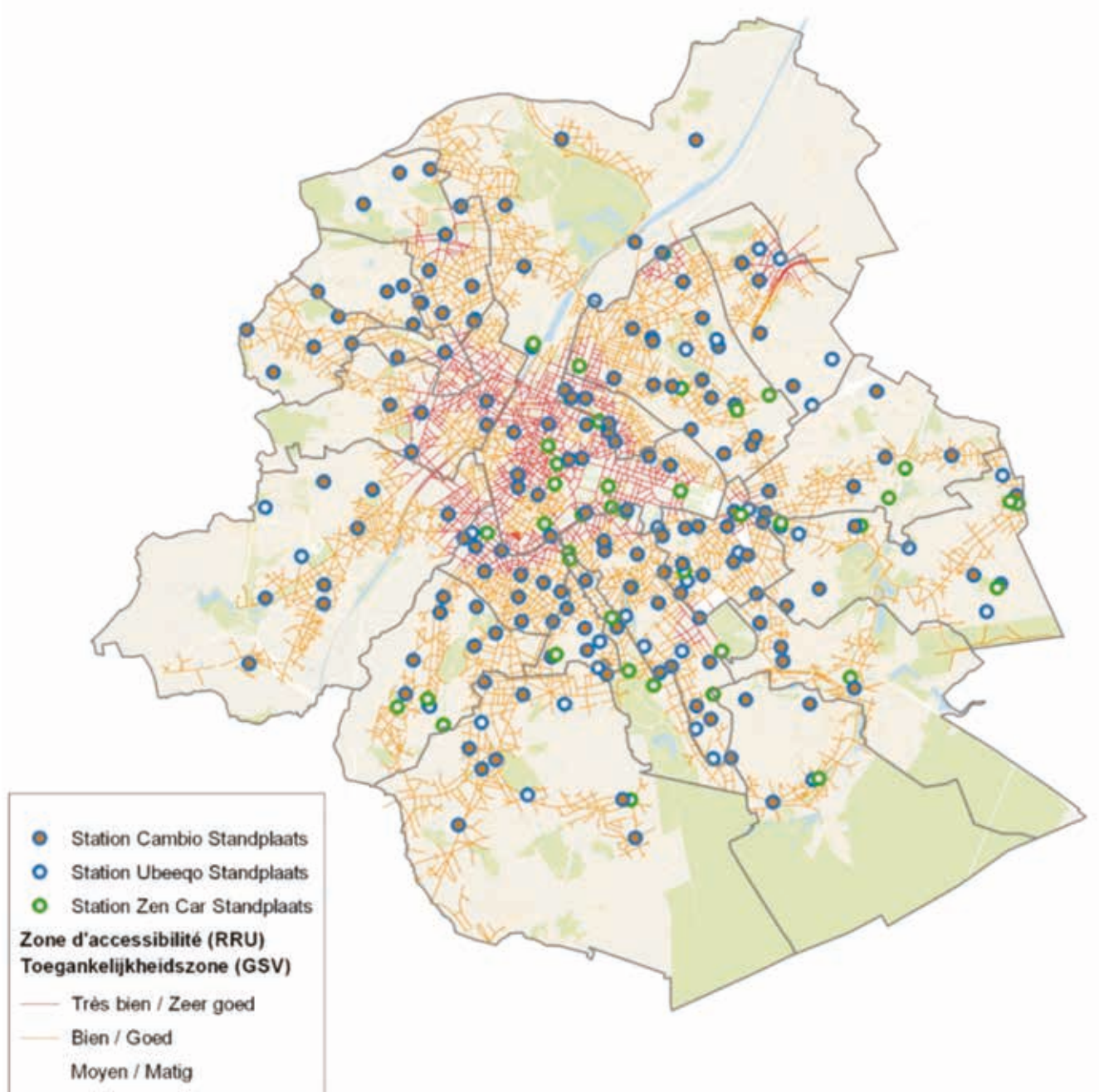


L'offre d'autopartage est inégalement répartie sur le territoire régional. Elle se concentre principalement en centre-ville et dans les communes de première couronne, à l'est du canal essentiellement. Bruxelles-Ville, Ixelles, Schaerbeek, Etterbeek et Saint-Gilles sont les communes les mieux desservies avec 108, 77, 73, 46 et 36 emplacements réservés sur leur territoire, soit plus de la moitié de l'offre existante.



## Autopartage en « boucle fermée » > NOMBRE D'EMPLACEMENTS PAR COMMUNE







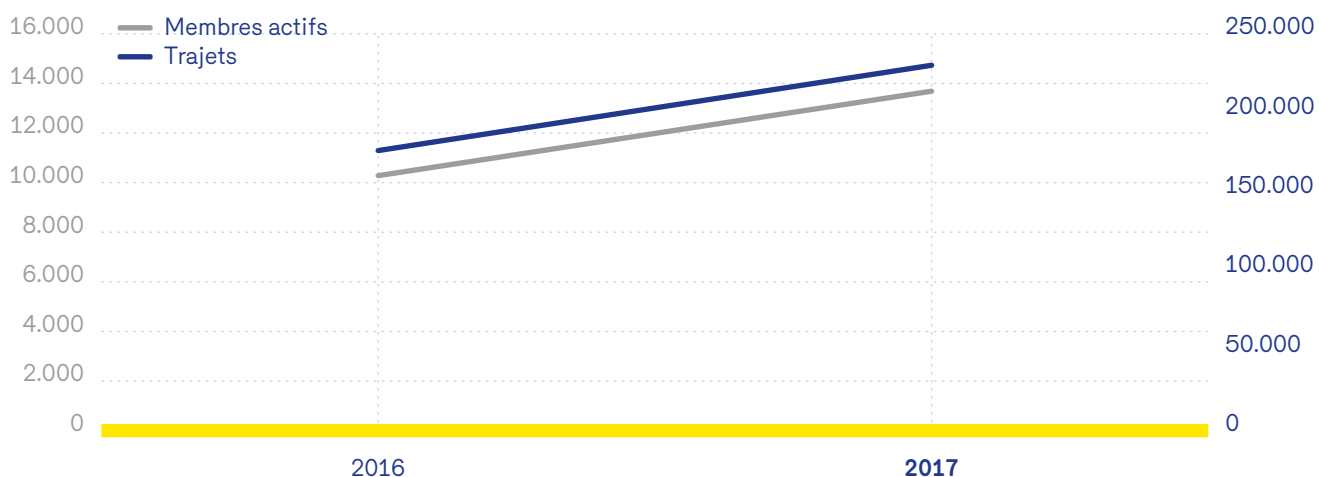
## DEMANDE

L'autopartage avec utilisation de places de stationnement réservées attire 13.688 clients actifs (au moins une utilisation en 2017) et génère 230.000 réservations par an, soit une moyenne de 630 utilisations par jour.

Tout opérateur confondu, on comptabilise un taux de charge moyen de 30,3%. Cela signifie une meilleure utilisation des véhicules partagés comparativement à la durée d'utilisation des véhicules particuliers des ménages bruxellois qui sont immobilisés 97,9% du temps en moyenne<sup>1</sup>, et par conséquent une certaine rationalisation de l'utilisation de l'espace public.

Comme le montre le graphique suivant, la demande d'autopartage est également en forte croissance. Ainsi le nombre de clients actifs et de trajets effectués ont augmenté de 33% et 30% respectivement depuis 2016.

### Autopartage en « boucle fermée » > CROISSANCE DE LA DEMANDE

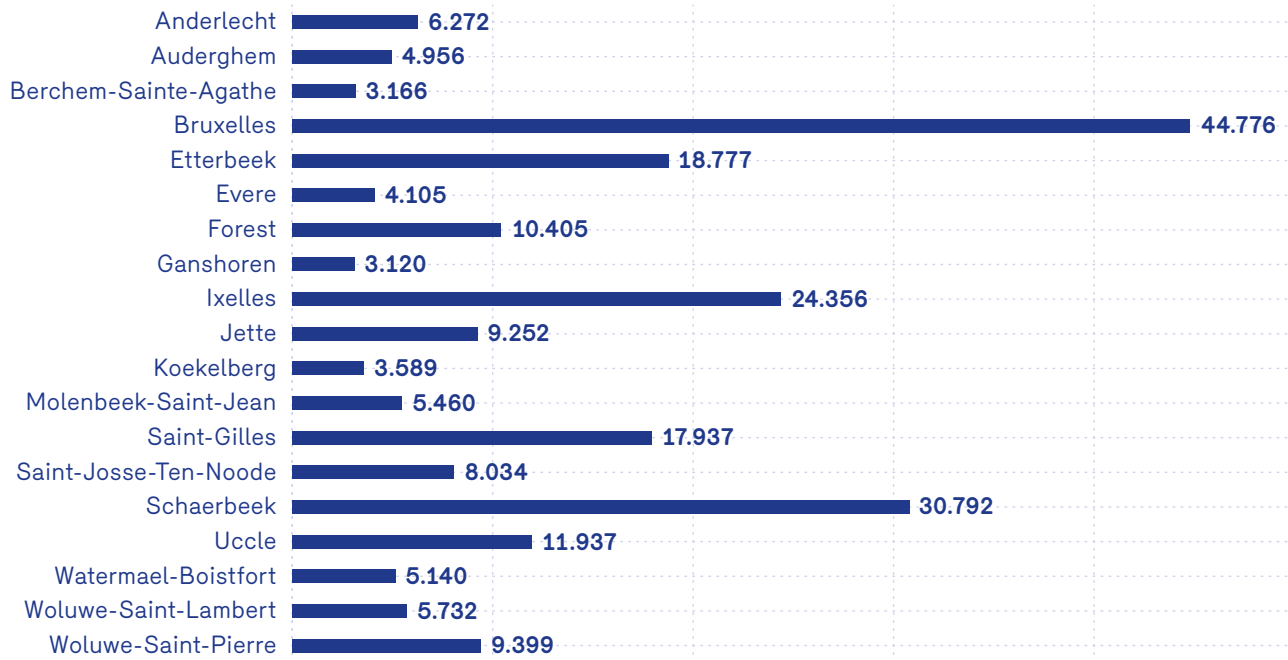


Globalement la géographie de la demande se calque sur celle de l'offre. Les communes de Bruxelles-Villes, Schaerbeek, Ixelles et Etterbeek et Saint-Gilles concentrent à elles seules plus de la moitié des trajets effectués en 2017.

1. Lebrun K. et al., Les pratiques de déplacement à Bruxelles : analyses approfondies, Cahiers de l'Observatoire de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitales, 2014, p.46.



## Autopartage en « boucle fermée » > NOMBRE DE TRAJETS PAR COMMUNE



## CARACTÉRISTIQUES DES TRAJETS

En moyenne, les utilisateurs réservent un véhicule pour une durée de 7 heures et 12 minutes. La distance moyenne parcourue s'élève à 48 km.

## RESPECT DES OBJECTIFS

L'Arrêté du GRBC du 21 mars 2013 fixe au moins deux objectifs relatifs au développement de l'autopartage avec usage de places de stationnement réservées, à savoir un objectif de dispersion des stations en fonction de zones d'accessibilité du territoire régional, un objectif de croissance de l'offre d'emplacements réservés à l'horizon 2020 ventilé par commune en fonction des effectifs de population.

Pour chaque station, un score est défini sur base de sa localisation. Une station en zone d'accessibilité C, telle que définie par le RRU, équivaut à un score de 0, en zone B à un score de 2 et en zone A à un score de 3. En vue du maintien de son agrément, il est imposé aux opérateurs un score moyen inférieur à 2. Bien que l'opérateur Zen Car ne respecte actuellement pas le seuil imposé, on observe que le score moyen atteint par l'ensemble des stations, tout opérateur confondu, est de 1,9. Ceci témoigne d'une bonne couverture territoriale au regard des zones d'accessibilité.



De par l'évolution prévisionnelle du service d'autopartage avec usage d'emplacements réservés ainsi que des tendances de croissance démographique, l'objectif de croissance a été fixé à 2 % de la population en 2020 soit 25.000 clients. Le chiffre de référence habituel pour la rentabilité d'un véhicule d'autopartage étant de 30 clients par véhicule, ceci se traduit en un objectif de 800 places de stationnement réservées pour l'autopartage. Afin de répondre à la fois à l'objectif de couverture territoriale (offrir la possibilité d'une station à proximité de chaque habitant) et à la logique du potentiel de croissance du service, cet objectif a été ventilé sur base des effectifs de population de chaque commune. Le tableau suivant illustre le nombre d'emplacements réservés qu'il reste à créer. Seuls les communes de Etterbeek, Ixelles, Saint-Gilles, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre ont déjà atteint leur objectif.

	EMPLACEMENTS	OBJECTIF 2020 SELON LES EFFECTIFS DE POPULATION	EMPLACEMENTS À CRÉER
Anderlecht	23	77	54
Auderghem	12	23	11
Berchem-Sainte-Agathe	12	16	4
Bruxelles	108	116	8
Etterbeek	46	33	0
Evere	21	26	5
Forest	25	37	12
Ganshoren	9	17	8
Ixelles	77	59	0
Jette	32	34	2
Koekelberg	6	15	9
Molenbeek-Saint-Jean	12	65	53
Saint-Gilles	36	34	0
Saint-Josse-Ten-Noode	16	19	3
Schaerbeek	73	89	16
Uccle	31	57	26
Watermael-Boitsfort	20	18	0
Woluwe-Saint-Lambert	17	37	20
Woluwe-Saint-Pierre	47	29	0
<b>TOTAL</b>	<b>623</b>	<b>800</b>	<b>231</b>





## AUTOPARTAGE EN « FLOTTE LIBRE » AVEC USAGE DE PLACES DE STATIONNEMENT

En juin 2016, l'approbation par le Gouvernement d'un nouvel arrêté permettant l'autopartage en « flotte libre » avec usage de places de stationnement publiques a encouragé l'arrivée de deux nouveaux opérateurs, DriveNow et Zipcar, qui ont introduit leur flotte de véhicules dès l'été de la même année. En 2017, l'opérateur Zen Car a également obtenu l'agrément en tant qu'opérateur d'autopartage en « flotte libre » en prévision du développement d'un nouveau service durant l'année 2018. N'ayant pas encore déployé son activité, ce-dernier n'est pas repris dans le présent rapport.

	TOTAL/MOYENNE
Membres	
Affiliés	36.715
Actifs	12.299
Véhicules	
Flotte	560
En service (moyenne)	521
Trajets	334.073
Trajets par jour	915
Durée moyenne (min)	35,4
Distance moyenne (km)	8,2
Périmètre d'activité (km <sup>2</sup> )	71,8
Taux de charge moyen (%)*	7,2%

\* Rapport entre le temps de service utilisé et le temps de service disponible.

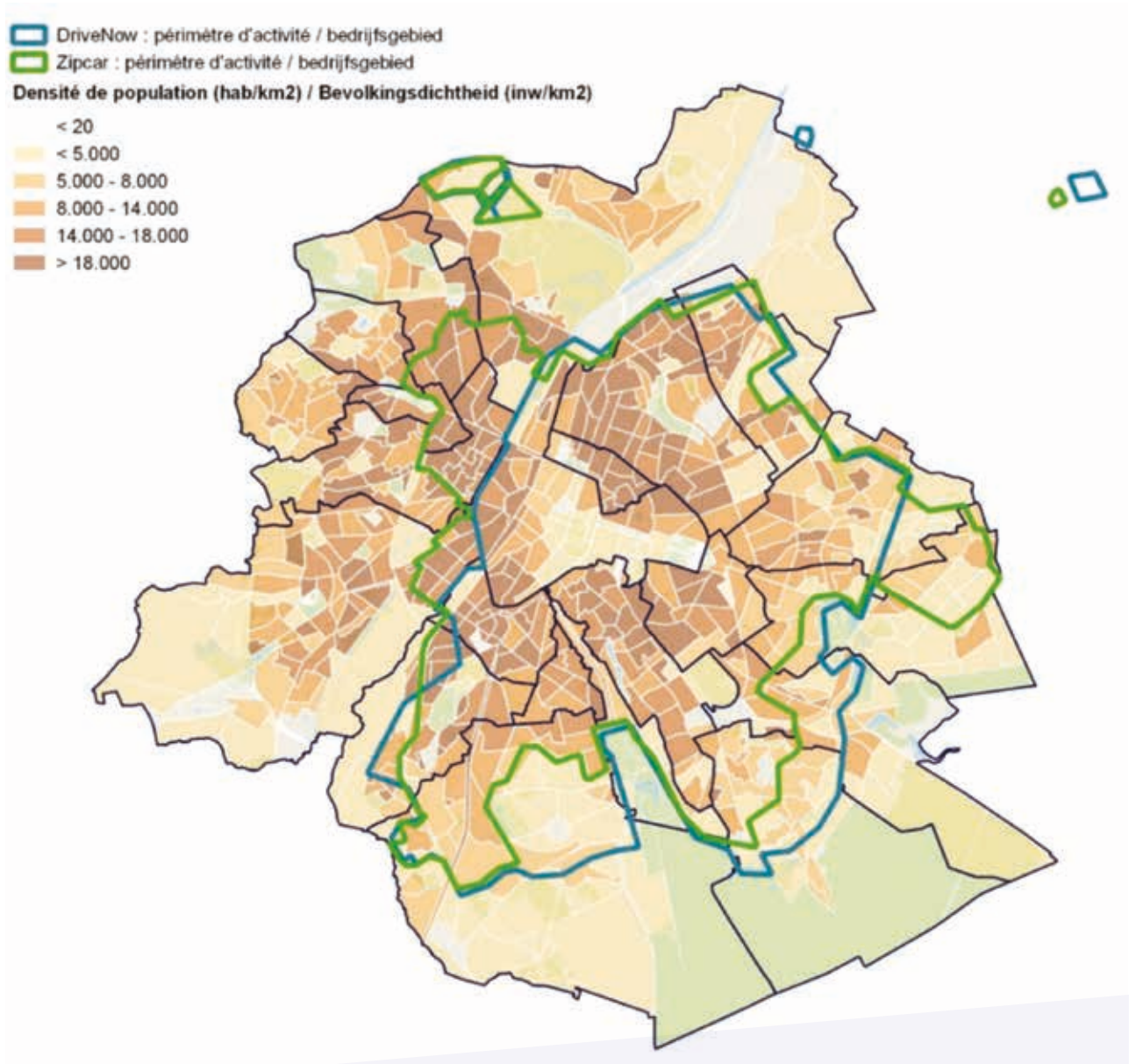
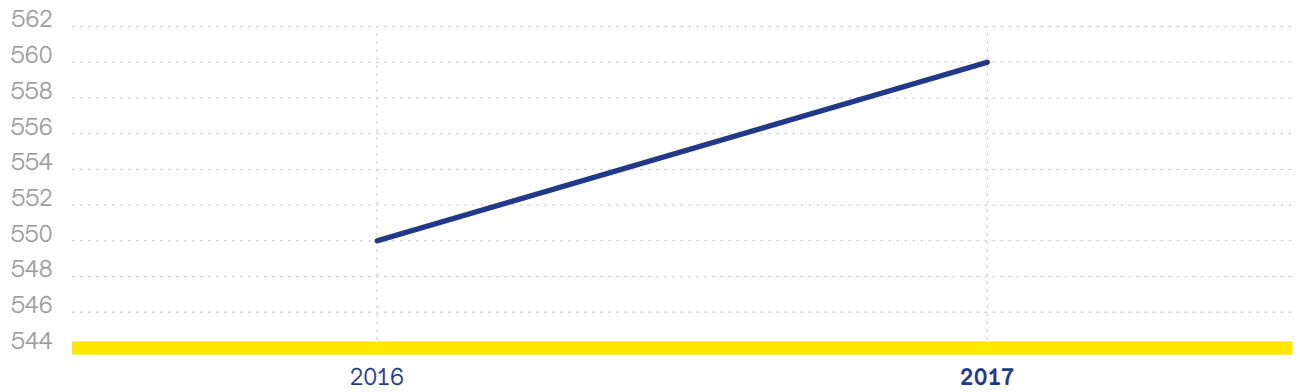
### OFFRE

En 2017, la Région bruxelloise accueille une flotte de 560 véhicules dédiés à l'autopartage en flotte libre et répartis dans deux périmètres limités aux communes du quadrant sud-est de la Région bruxelloise, au plateau du Heysel et à l'aéroport de Zaventem. Ces deux périmètres d'activité confondus couvrent 45% du territoire régional et incluent 70% de la population bruxelloise.

Comme le montre le graphique suivant, l'offre d'autopartage en flotte a légèrement augmenté depuis 2016 avec 10 véhicules supplémentaires, soit une augmentation de moins de 2% tout opérateur confondu.



## Autopartage en « flotte libre » > CROISSANCE DE L'OFFRE





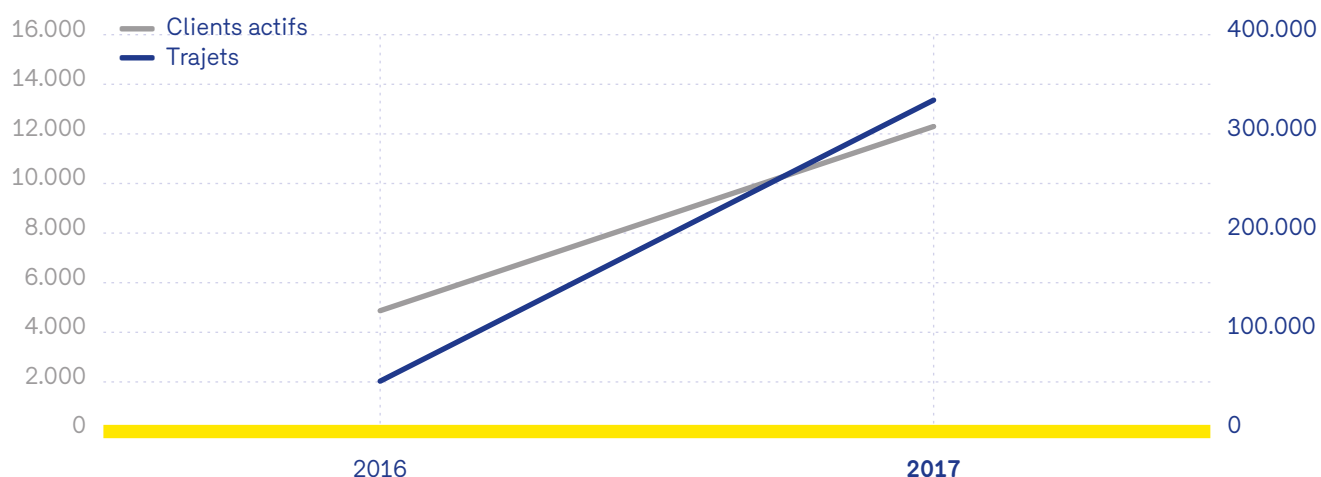
## DEMANDE

L'autopartage en « flotte libre » comptabilise près de 12.300 membres actifs (au moins une utilisation en 2017). Ces-derniers ont généré plus de 334.073 trajets en 2017, à raison d'une moyenne de 915 trajets par jour.

Tout opérateur confondu, on comptabilise un taux de charge moyen de 7,2%. Cela signifie une meilleure utilisation des véhicules partagés comparativement à la durée d'utilisation des véhicules particuliers des ménages bruxellois qui sont immobilisés 97,9% du temps en moyenne<sup>2</sup>, et par conséquent, bien que légère, une certaine rationalisation de l'utilisation de l'espace public.

Comme le montre le graphique suivant, la demande d'autopartage en « flotte libre » a en revanche été très marquée. Ainsi le nombre de clients actifs et de trajets effectués ont augmenté de 150% et 550% respectivement depuis 2016. Ceci est bien sûr à relativiser étant donné que ce service n'a été disponible qu'à partir de septembre et que les données de 2016 ne reposent dès lors que sur une période de quatre mois.

### Autopartage en « flotte libre » > CROISSANCE DE LA DEMANDE

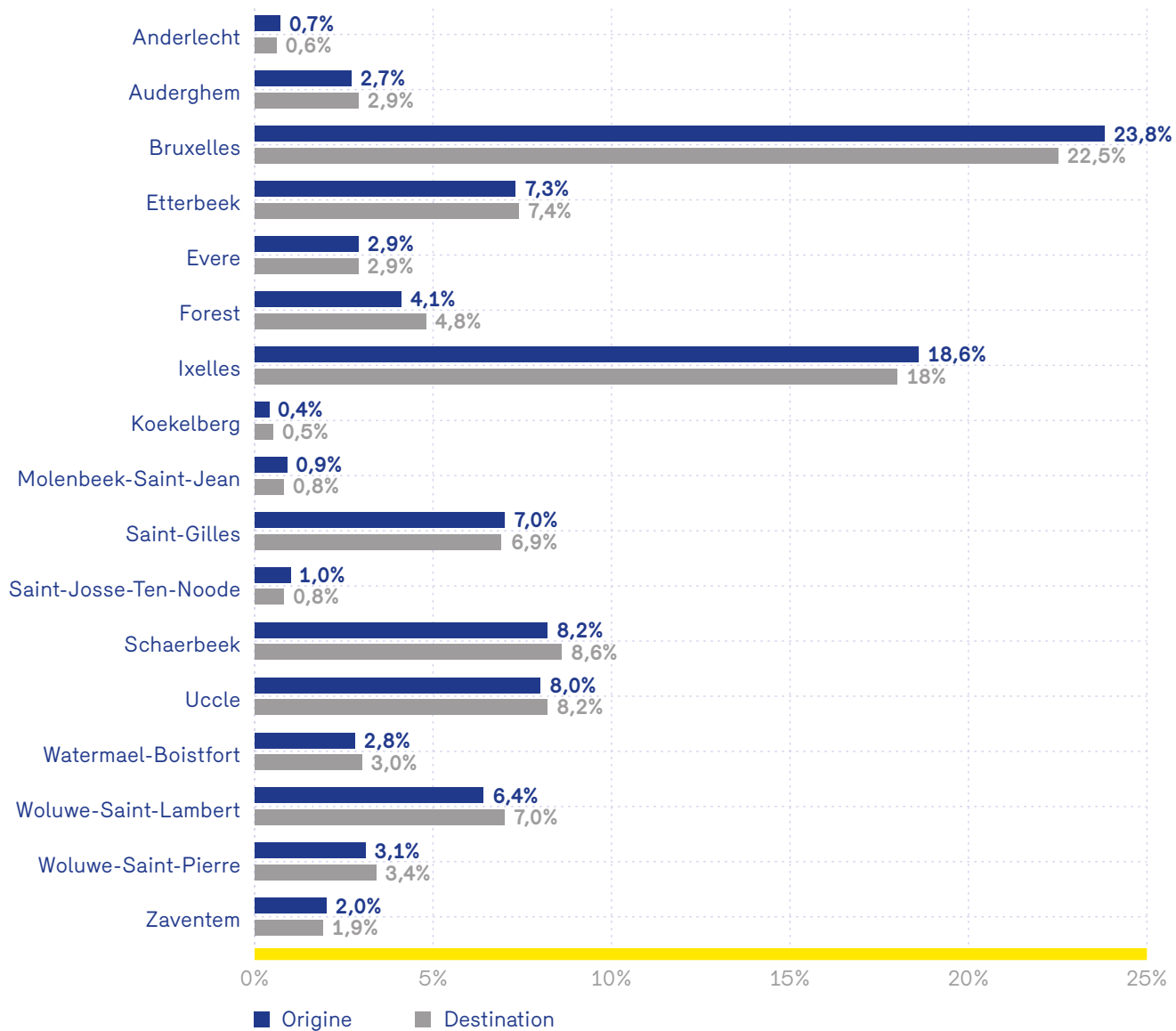


Comme le montrent les figures suivantes, la géographie de la demande se calque sur celle de l'offre. La clientèle se concentre dans les communes du quadrant sud-est de la Région bruxelloise. En particulier, 42,4% des trajets ont pour origine la Ville de Bruxelles ou la commune d'Ixelles. On remarque une forte homogénéité du nombre de trajets selon que l'on considère l'origine ou la destination. Ceci laisse présumer que les usagers ramènent systématiquement leur véhicule à proximité du lieu d'origine. On peut dès lors s'interroger sur les rapports de complémentarité qu'entretiennent les deux systèmes d'autopartage en « boucle fermée » et en « flotte libre ».

2. Lebrun K. et al., Les pratiques de déplacement à Bruxelles : analyses approfondies, Cahiers de l'Observatoire de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitales, 2014, p.46.



## Autopartage en « flotte libre » > NOMBRE DE TRAJETS PAR COMMUNE



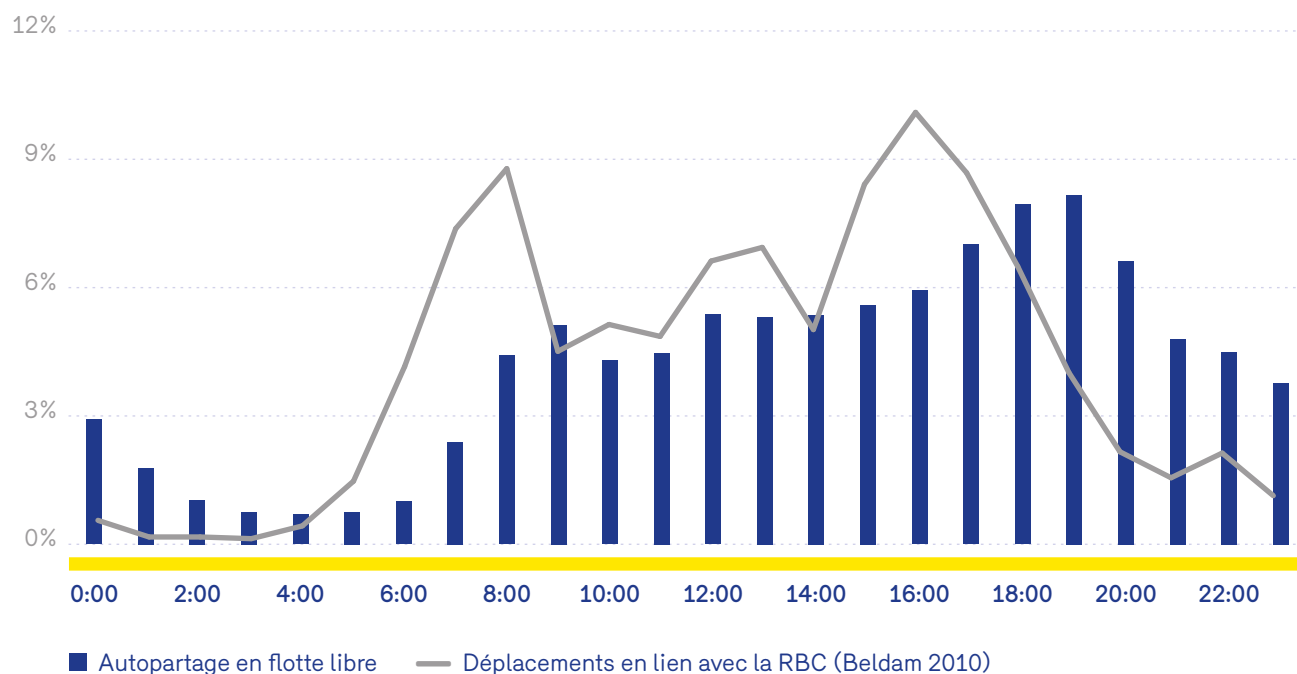


## CARACTÉRISTIQUES DES TRAJETS

En moyenne, les utilisateurs réservent un véhicule pour une durée de 35 minutes et 24 secondes. La distance moyenne parcourue s'élève à 8,4 km.

Sur l'ensemble de l'année, on peut observer un pic de fréquentation entre 9h et 10h le matin et entre 18h et 20h en soirée. Ce profil est légèrement décalé par rapport aux pics classiquement observés aux heures de pointes pour l'ensemble des déplacements qui ont la Région bruxelloise comme origine ou destination<sup>3</sup>. On peut assimiler ce décalage à un profil d'utilisateur confronté à des horaires de travail plus tardifs ou à un usage proportionnellement plus marqué à des fins de loisirs en soirée.

### Autopartage en « flotte libre » > RÉPARTITION DES HEURES DÉPART DES RÉSERVATIONS



3. Lebrun K. et al., Les pratiques de déplacement à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitales, 2013, p.16.



## > CONCLUSIONS

L'autopartage bruxellois a été marqué par l'arrivée, en 2016) de nouveaux opérateurs qui sont venus renforcer l'offre existante avec Ubeeqo d'une part, et qui ont proposé un nouveau modèle basé sur la flotte libre avec DriveNow et Zipcar d'autre part.

Ceci s'accompagne d'une croissance notable de l'offre (623 emplacements réservés et 560 véhicules en flotte libre) et de la demande (25.987 clients actifs) en autopartage. Bien que présente sur l'ensemble des communes, cette offre est en revanche inégalement répartie sur le territoire régional et se concentre encore dans les communes de première couronne, à l'est du canal essentiellement, là où la demande est la plus marquée.

Cette tendance pourrait être contrebalancée par une concertation accrue entre les opérateurs et les communes afin de tendre progressivement vers les objectifs de croissance fixés à l'horizon 2020 en fonction des effectifs de population par commune, et ainsi proposer une offre homogène sur le territoire régional.

Enfin, bien que les deux systèmes d'autopartage présentent des usages substantiellement différents en durée et en distance, on peut observer que les trajets effectués via le modèle en flotte libre laissent supposer une réelle proximité entre leur origine et leur destination. Dès lors, bien que les deux aient connu une croissance notable, ce qui dans un premier temps ne dénote pas de réelle compétition, on peut s'interroger sur les rapports de complémentarité entretenus entre les systèmes d'autopartage en station et en flotte libre.